

Date de convocation : 14 décembre 2022

Date de convocation : 18 janvier 2023

Date d'affichage : 18 janvier 2023

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 14

Votants : 14

L'an **deux mil vingt-trois, le vingt-quatre janvier** à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Paulo BAPTISTA, Maire.

Etaient présents : M. BAPTISTA Paulo, COUTARD Franck, COUBARD Anthony, DULUARD Alexandre, GRUAU Francis, LÉBOUCHER Grégory, MARTIN Romuald, REYNAERT Johan, Mmes AGIN Christine, BRIFFAULT Agnès, GOUALARD Aurélie, GUERRIER Mathilde, GUITTET-ALANIC Emilie, LOUVEAU Béatrice.

Absents excusés : néant

Secrétaire de séance : Mme AGIN Christine.

Le conseil municipal examine les questions inscrites à l'ordre du jour.

- 1- CONVENTION CAUE – devenir de l'ancienne école (rue des frênes),
- 2- LOCATION LES TOUCHES (Association RABA),
- 3- DIVERS

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 décembre 2022 a été validé par l'ensemble des membres présents

### **CAUE – Convention**

Délibération n° 2023-01-01

M. le Maire donne lecture d'une convention pouvant être établie avec le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Sarthe) pour une réflexion sur le devenir de l'ancienne école communale. Elle stipule les modalités de cet accompagnement et les obligations de chacune des parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter les termes de la convention
- De verser au CAUE une contribution financière de 2500 €
- D'autoriser M Le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant

### **LOCATION SITE DES TOUCHES**

Délibération n° 2023-01-02

M. le Maire donne lecture du courrier de l'association R.A.B.A (Réunion des Amateurs du Braque d'Auvergne) concernant l'utilisation du site des Touches. L'association organise, sur la commune, la 42<sup>ème</sup> Exposition Nationale d'Élevage du braque d'Auvergne les 19 et 20 mai 2023. Pour ce faire, il demande si la commune peut mettre à disposition la salle des Touches pour une somme modique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Accepte de mettre à disposition la salle des Touches à titre gratuit.
- Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention de location.

**POINTS DIVERS :**

M. BAPTISTA Paulo informe qu'il a été dans les locaux communaux à côté de la salle des touches et qu'il y a du matériel qui a été stocké, celui ne ressortira pas ou ne fonctionne pas.

Il est donc décidé de faire un listing de ce matériel, de prendre des photos et de proposer les vieux bureaux d'écolier en don à des particuliers de la commune.

Mme BRIFFAULT Agnès a participé à la commission voirie de la communauté de communes et nous informe que les travaux qui étaient initialement prévus en 2022, vont être réalisés cette année. Elle informe également que l'utilisation des arrêtés permanents concernant les travaux de voirie sont à éviter.

M. COUTARD Franck informe les membres du conseil municipal que l'association brains animation organise son assemblée générale le 25 janvier à 20h30. Il signale également un souci avec le panneau indiquant le lieudit épaulard et un candélabre en panne à côté du 42v rue du Lavoir.

M. MARTN Romuald informe que le repas des bénévoles du comice aura lieu le 15 avril prochain.

Mme AGIN Christine fait un retour concernant le piégeage des ragondins à la lagune, il en a été pris une quarantaine. Prévoir l'intervention de la société EABS pour le faucardage et voir pour débroussaillage autour de la lagune.

M. DULUARD Alexandre demande ce qu'il est prévu de faire suite au contrôle électrique fait par la socotec au niveau de l'église. A voir en commission bâtiment. Il pose également la question de l'entretien de la toiture de l'église et signale qu'il y a un nouvel arbre de tombé dans le parc des touches.

Mme LOUVEAU Béatrice informe que les chaînes du jeu « lève poutres » ont été réparées. Suite au contrôle des jeux, la société n'a pas fait ressortir qu'un des jeux n'était pas à la bonne place. A voir s'il faut le déplacer. Les travaux du calvaire du cimetière sont en cours, M. Robin doit faire un devis pour restaurer la chapelle.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire déclare la séance close à 22h30.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le mardi 28 février 2023 à 20h30

**REPertoire**

N° (1) : numéro de délibération

N° (2) : numéro de nomenclature

<b>Date</b>	<b>n° (1)</b>	<b>n° (2)</b>	<b>thème nomenclature</b>	<b>objet</b>	<b>page</b>
24/01/2023	2023-01-01	1.3	Convention de mandats	CAUE – Convention	2023-001
24/01/2023	2023-01-02	3.3	Location	Locaton site des Touches association RABA	2023-001 + 2023-002

Actes certifiés exécutoires :

- réception par le Préfet :

- publication :

**SIGNATURES**Le Maire  
BAPTISTA PauloLa Secrétaire de séance  
AGIN Christine